








# Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2227(INI)
Accord-cadre UE/Australie	Procédure terminée
Sujet	6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés
Zone géographique	Australie

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Affaires étrangères</a>	 <a href="#">MILLÁN MON Francisco José</a> Rapporteur(e) fictif/fictive  <a href="#">ASSIS Francisco</a>  <a href="#">TANNOCK Timothy Charles Ayrton</a>  <a href="#">VAJGL Ivo</a>  <a href="#">SOLÉ Jordi</a>  <a href="#">CASTALDO Fabio Massimo</a>	14/09/2017

Événements clés			
20/03/2018	Vote en commission		
27/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0119/2018</a>	Résumé
17/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0109/2018</a>	Résumé
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2227(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 105-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/11304

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE616.854</a>	29/01/2018	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE618.203</a>	08/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0119/2018</a>	27/03/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T8-0109/2018</a>	18/04/2018	EP	Résumé

## Accord-cadre UE/Australie

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de M. Francisco José MILLÁN MON (PPE, ES) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion au nom de l'Union de l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part.

En 2016, l'UE était le deuxième partenaire commercial de l'Australie - sa deuxième source d'importations (19,3%) et sa troisième destination pour les exportations (10,3%). L'UE et l'Australie ont célébré 55 ans de coopération et de relations diplomatiques en 2017 et le 7 août 2017, elles ont conclu un accord-cadre.

Le rapport souligne que l'UE, en tant qu'acteur mondial, devrait renforcer sa présence dans la vaste et dynamique région Asie-Pacifique, où l'Australie est un partenaire naturel de l'UE et un acteur important.

Les députés considèrent que l'accord fournirait un instrument juridiquement contraignant pour améliorer et renforcer les relations bilatérales entre l'UE et l'Australie et renforcer la coopération dans des domaines tels que la politique étrangère et les questions de sécurité.

Commerce: les députés ont soutenu le lancement prochain des négociations pour un accord de libre-échange UE-Australie, qui devrait être mené dans un esprit de réciprocité, de transparence, de responsabilité et de bénéfice mutuel tout en tenant compte de la sensibilité de certains produits, notamment agricoles et du fait que l'Australie est un important exportateur agricole.

Les deux partenaires sont également encouragés à avoir un haut degré d'ambition dans le domaine des services.

Éducation: l'Australie joue également un rôle actif dans les programmes de coopération en matière d'enseignement supérieur de l'UE dans le cadre du programme bilatéral d'éducation UE-Australie. Depuis 2015, les universités australiennes ont pu conclure des accords de mobilité Erasmus +. Cette coopération devrait être renforcée.

Relations extérieures: les députés ont félicité l'Australie pour son soutien et pour l'alignement de son régime de sanctions sur celui de l'Union européenne à la suite de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et des interventions militaires russes dans l'Est de l'Ukraine. Ils ont également salué l'accord opérationnel conclu entre l'Australie et Europol et ont souligné le potentiel d'une nouvelle expansion du partage de renseignements et de la coopération opérationnelle avec le gouvernement australien. La contribution essentielle de l'Australie au Conseil de sécurité à la recherche d'une amélioration de la situation humanitaire en Syrie a été reconnue.

Les députés ont souligné l'importance d'une coopération bilatérale de plus en plus étroite pour l'échange d'informations sur les combattants étrangers et leur retour. À cet égard, ils ont demandé que des mesures de renforcement de la coopération antiterroriste soient mises en place entre les équipes d'intervention d'urgence des États membres et les agences de l'UE telles qu'Europol et son Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) et le système australien de sécurité nationale.

Tout en saluant l'engagement de l'UE et de l'Australie envisagé dans le projet d'accord-cadre d'intensifier leur dialogue et leur coopération en matière de migration et d'asile, les députés ont exhorté l'Australie à continuer de contribuer à trouver une solution positive à la situation des demandeurs d'asile et des migrants qui se trouvent en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Nauru.

Changements climatiques: les députés se sont félicités de la ratification par l'Australie de l'Accord de Paris et de l'engagement pris dans le projet d'accord-cadre de renforcer la coopération et la politique étrangère afin de lutter contre le changement climatique. Ils ont pris note de l'objectif australien de réduire les émissions de 26 à 28% en 2030.

Enfin, les députés ont rappelé qu'ils étaient préoccupés par les tensions dans la mer de Chine méridionale et ont encouragé les deux partenaires à continuer de promouvoir la stabilité et la liberté de navigation dans cette voie d'eau internationale cruciale.

Une [proposition de décision](#) du Conseil relative à la conclusion au nom de l'Union de cet accord-cadre a été présentée en parallèle.

## Accord-cadre UE/Australie

Le Parlement européen a adopté par 489 voix pour, 59 contre et 33 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du

Conseil relative à la conclusion au nom de l'Union de l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part. Une [résolution législative](#) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion au nom de l'Union de cet accord-cadre a été adoptée en parallèle.

En 2016, l'UE était le deuxième partenaire commercial de l'Australie - sa deuxième source d'importations (19,3%) et sa troisième destination pour les exportations (10,3%). L'UE et l'Australie ont célébré 55 ans de coopération et de relations diplomatiques en 2017 et le 7 août 2017, elles ont conclu un accord-cadre.

Le Parlement a estimé que l'UE, en tant qu'acteur mondial, devrait renforcer sa présence dans la vaste et dynamique région Asie-Pacifique, où l'Australie est un partenaire naturel de l'UE et un acteur important.

Les députés ont salué la conclusion du projet d'accord-cadre, qui constituera un instrument juridiquement contraignant permettant d'améliorer et de renforcer les relations bilatérales entre l'Union et l'Australie ainsi que de déléguer la coopération dans de nombreux domaines.

Commerce: le Parlement a soutenu le lancement prochain des négociations pour un accord de libre-échange UE-Australie, qui devrait être mené dans un esprit de réciprocité, de transparence, de responsabilité et de bénéfice mutuel tout en tenant compte de la sensibilité de certains produits, notamment agricoles et du fait que l'Australie est un important exportateur agricole. Les deux partenaires sont également encouragés à avoir un haut degré d'ambition dans le domaine des services.

Au cours des négociations, l'UE devraient prendre en compte les besoins des PME sans réduire les normes environnementales, sociales et de travail.

Éducation: l'Australie joue un rôle actif dans les programmes de coopération en matière d'enseignement supérieur de l'UE dans le cadre du programme bilatéral d'éducation UE-Australie. Depuis 2015, les universités australiennes ont pu conclure des accords de mobilité Erasmus +. Cette coopération devrait être renforcée.

Relations extérieures: le Parlement a félicité l'Australie pour son soutien et pour l'alignement de son régime de sanctions sur celui de l'Union européenne à la suite de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et des interventions militaires russes dans l'Est de l'Ukraine.

Il a également salué l'accord opérationnel conclu entre l'Australie et Europol et ont souligné le potentiel d'une nouvelle expansion du partage de renseignements et de la coopération opérationnelle avec le gouvernement australien. La contribution essentielle de l'Australie au Conseil de sécurité à la recherche d'une amélioration de la situation humanitaire en Syrie a été reconnue.

Les députés ont souligné l'importance d'une coopération bilatérale de plus en plus étroite pour l'échange d'informations sur les combattants étrangers et leur retour. À cet égard, ils ont demandé que des mesures de renforcement de la coopération antiterroriste soient mises en place entre les équipes d'intervention d'urgence des États membres et les agences de l'UE telles qu'Europol et le Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) et le système australien de sécurité nationale.

Tout en saluant l'engagement de l'UE et de l'Australie envisagé dans le projet d'accord-cadre d'intensifier leur dialogue et leur coopération en matière de migration et d'asile, les députés ont exhorté l'Australie à continuer de contribuer à trouver une solution positive à la situation des demandeurs d'asile et des migrants qui se trouvent en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Nauru.

Changements climatiques: les députés se sont félicités de la ratification par l'Australie de l'Accord de Paris et de l'engagement pris dans le projet d'accord-cadre de renforcer la coopération et la politique étrangère afin de lutter contre le changement climatique. Ils ont pris note de l'objectif australien de réduire les émissions de 26 à 28% en 2030.

Droits de l'homme: le Parlement a salué l'engagement des deux partenaires à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit, y compris dans des enceintes multilatérales et avec des partenaires tiers. Il a mis l'accent sur le lancement par l'Australie en 2008 de la stratégie «Closing the Gap» (combler le fossé) visant à combler les désavantages dont pâtissent les peuples autochtones.

Enfin, les députés ont rappelé qu'ils étaient préoccupés par les tensions dans la mer de Chine méridionale et ont encouragé les deux partenaires à continuer de promouvoir la stabilité et la liberté de navigation dans cette voie d'eau internationale cruciale.